

Sujet : [INTERNET] Observations enquête publique LANGUEDIAS

De : /

Date : 23/07/2019 07:54

Pour : pref-enquetes-publiques@cotes-darmor.gouv.fr

Prière de joindre les observations ci jointes au dossier de l'enquête publique de LANGUEDIAS;

Cordialement

— Pièces jointes : —

observations Enquête publique Languedias.pdf

81,9 Ko

Plérin, le 18 juillet 2019

à

Mme Catherine BLANCHARD
Commissaire Enquêteur
Mairie de Languédias
22980 LANGUEDIAS

Madame,

Après lecture et étude du dossier complet consultable durant l'enquête publique concernant la demande d'autorisation environnementale d'exploitation de la carrière du Tertre du Houx à Languédias (22980), veuillez je vous prie bien vouloir joindre les observations suivantes au dossier çï dessus référencé.

- la nouvelle demande est établie sur une quantité de blocs NETS de 3 330 t/an , il aurait été plus logique d'indiquer la quantité BRUT extraite de 10 900 t/an , en début de la déclaration ?

Pour un public non éclairé cela prête à confusion , bien que cette quantité extraite soit relativement peu conséquente.

- le concasseur de 500 KW n'est il pas sur-dimensionné ?

Beaucoup d'exploitations utilisent des concasseurs mobiles de moins de 220 KW ?

- respect des suivis de surveillances bruits et poussières lors de la première campagne de concassage et idem tous les 3 ans afin de pouvoir acter les niveaux de ces nuisances

Les 5 premières habitations étant distantes de moins de 200 m du site (il faut considérer la demande actuelle comme une nouvelle création de carrière , d'où application de l'article 22 .1 de l'Arrêté Ministériel du 22 septembre 1994

- la création d'un Comité de suivi , se réunissant annuellement , composé d'une association environnementale, mairie, administration, riverains, pour un suivi de la partie faune /flore est indispensable afin de respecter les préconisations rédigées dans le dossier sur le suivi écologique.

Beaucoup d'espèces ont été recensées sur le site, la nature a repris ses droits depuis l'arrêt de l'exploitation , mais la présence de la réserve d'eau mitoyenne servant de refuge à cette faune est a considérée et à suivre.

- **qui réalise les tirs de mines ?**

- **Est ce un prestataire ?**

- **Y a t-il un stockage d'explosif sur le site ?**

- Si c'est le personnel de l'entreprise, a -t-il suivi une formation spéciale ?

Le dossier ne développe pas ces renseignements ?

Merci de prendre en considération ces observations dans l'étude de ce dossier en vue de projet du nouvel Arrêté Préfectoral d'exploitation.

Veuillez agréer , Madame la Commissaire Enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.